

CRITERIUM FEDERAL

échelon départemental

TITRE 1

DISPOSITIONS GENERALES

◆ Article 1 - Organisation sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon départemental comprend dans chaque catégorie une à trois divisions selon le nombre d'engagés.

Le niveau Départemental se déroule en quatre tours dans toutes les catégories.

◆ Article 2 – Conditions de participation

Le critérium fédéral est réservé aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table.

Pour toute participation aux différents tours du critérium fédéral, le joueur doit être à jour du paiement de ses frais d'inscription.

L'inscription se fait via le site Internet de la ligue.

L'inscription peut se faire sur l'ensemble des 4 tours ou de façon sélective sur chaque tour pour les seniors et les juniors.

Pour les jeunes : cadets, minimes et benjamins, l'inscription est obligatoire sur l'ensemble des 4 tours.

L'inscription doit avoir lieu **au moins 15 jours avant le tour considéré** afin de permettre à la Commission Sportive d'établir les listes de qualifiés et de les faire parvenir dans les clubs.

Si le joueur a choisi de s'inscrire sur l'ensemble des 4 tours de la saison, son inscription est automatique pour tous les tours.

A noter que, si il n'y a pas de tableaux féminins, les féminines peuvent s'inscrire au critérium fédéral masculin. Leur participation est autorisée à tous les échelons départementaux masculins.

La présentation de l'attestation dématérialisée portant la mention "certificat médical présenté" est **OBLIGATOIRE** pour participer à la compétition.

En l'absence de preuve de licenciation (ou à défaut d'un certificat médical autorisant la pratique du Tennis de Table en compétition) l'accès à la table sera refusé par le juge-arbitre.

◆ Article 3– Participation - forfaits

La participation n'est pas obligatoire à chaque tour pour les seniors et les juniors.

Tout participant, engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

En cas d'impossibilité motivée connue de lui suffisamment à l'avance, le joueur se doit d'en informer le Comité Départemental afin que la Commission Sportive puisse éventuellement procéder à son remplacement.

En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu après le mardi précédant le tour considéré l'empêchant de participer à la compétition, il doit en aviser l'organisateur le plus rapidement possible. Il aura jusqu'au mercredi suivant la date de la compétition pour envoyer un document officiel (certificat médical,...) justifiant l'indisponibilité.

Un joueur forfait excusé sur 1 tour ne descendra pas.

Il sera maintenu en surnombre

Il ne sera admis qu'un seul forfait excusé pour la saison.

Les joueurs forfaits seront excusés sous réserve des points suivants :

- Certificat médical indiquant une contre-indication à la pratique de toute activité sportive **pendant une durée minimum de 7 jours**
- Voyage scolaire,
- Événement familial justifiant d'une absence.

Le CTD pourra demander à la Commission Sportive le maintien d'un joueur absent s'il juge que ce maintien rentre dans le cadre du projet individuel du joueur.

Un maintien ne provoquera pas de descentes supplémentaires et s'effectuera en surnombre.

En cas de retard, pour toutes les catégories, le joueur se doit d'informer le Juge-arbitre (son n° de téléphone figure sur la convocation) A cette condition, il sera considéré présent et pourra participer à la compétition.

Si le Juge-arbitre n'est pas prévenu du retard 30 mn avant le début de la compétition, le joueur sera considéré comme absent et ne pourra pas participer au tour considéré, avec les conséquences s'appliquant à un forfait.

Pour les catégories jeunes, une absence a les conséquences suivantes :

- pour le tour considéré, le joueur marque 0 point si ce premier forfait est excusé.
- s'il n'est pas excusé, il ne pourra plus participer à l'épreuve au niveau départemental pour la saison en cours.

Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent par une incorporation en surnombre.

Tout joueur déclaré forfait au 4ème tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

 **Article 4 – Catégorie d'âge**

A tous les niveaux, les catégories d'âge sont les catégories "internationales" (âge au 1er janvier de la saison en cours).

Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 6 - Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour laquelle elle était qualifiée.

Article 7 - Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, un tirage au sort est effectué pour désigner le joueur qui bénéficiera du repêchage.

Article 8 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée par l'échelon compétent sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Article 9 - Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

Article 10 – Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 40 mn et 30 mn avant l'heure officielle de début de la compétition.

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

Article 11 - Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 12 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à la Commission Sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués après enquête sur les cas particuliers et après avoir pris l'avis du juge-arbitre.

Article 13 – Déroulement des parties

Les parties de poules et celles des tableaux de classement se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 14 – Modalités de classement dans les poules

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

En cas d'égalité persistante, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 15 – Cotation et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant en annexe 2. Le classement final est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 16 – Accession au niveau supérieur

Dans toutes les catégories et à tous les niveaux, l'accession au niveau supérieur, obtenue à l'issue d'un tour, n'est pas obligatoire. Si le joueur ne désire pas participer au niveau Régional, il montera dans la catégorie départementale immédiatement supérieure et la montée sera proposée au 2ème, mais à lui seul.

S'il refuse lui aussi la montée, il n'y aura pas de proposition pour le 3ème et il n'y aura pas, pour ce tour, de montée départementale.

Comme la participation est facultative, les joueurs ayant acquis leur montée à l'occasion d'un tour gardent leur accession valable toute la saison même si les joueurs ne participent pas au tour suivant. Il est néanmoins nécessaire pour les joueurs accédant à une division supérieure de prévenir de leur non-participation.

A l'issue du dernier tour, l'accession à une division supérieure reste valable pour la saison suivante.

A l'issue de la saison, un joueur s'étant maintenu dans une division supérieure à son classement lors du dernier tour auquel il a participé se voit maintenu dans cette division pour la saison suivante.

Article 17 : Arbitrage

L'arbitrage fait partie intégrante de la compétition. Chaque participant doit arbitrer selon les directives du juge-arbitre.

Tout refus d'arbitrage sera sanctionné d'une amende au club du licencié fautif ; le non paiement exclut le joueur de l'épreuve et si ce refus de paiement intervient lors du 4ème tour, il empêche l'inscription du joueur pour la saison suivante.

Article 18 – Sélection d'un joueur, maternité

Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du critérium fédéral, par suite d'une sélection par la FFTT, l'ETTU ou l'ITTF, ainsi que pour raison de maternité, est maintenu(e) dans l'échelon pour lequel il(elle) est qualifié(e).

De plus, il(elle) marque pour le tour non disputé la moyenne des points qu'il(elle) aura obtenus dans les autres tours de la saison.

Article 19 – Placement des joueurs

Au premier tour du critérium fédéral, les participants sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente (en cas d'égalité on procède à un tirage au sort).

Si un joueur qualifié n'a pas participé à l'épreuve lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points-classements inscrits sur sa licence que lui.

Pour les autres tours du critérium fédéral les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent.

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (joueur suspendu, par exemple), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points classement inscrits sur sa licence que lui.

Si plusieurs participants sont ex-aequo et ne peuvent être classés séparément (ex. : joueurs terminant de la 9ème à la 16ème place), il faut tenir compte du total des points obtenus lors des tours précédents ; en cas d'égalité persistante on procède à un tirage au sort.

Lorsque des participants d'une même association ou de même parenté ou de deux associations ayant constitué une entente sont qualifiés dans une même division, ils doivent être placés de façon à ne pas se rencontrer en poule.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

TITRE 2

DEROULEMENT DE L'ECHELON DEPARTEMENTAL

CATEGORIE ELITE

A l'échelon départemental, les seniors sont intégrés dans une catégorie appelée 'Elites' en fonction de leur nombre de points licence.

Ils sont répartis en 3 divisions :

ELITES 1 : de 1000 à 1399 points licence.

ELITES 2 : de 600 à 999 points licence.

ELITES 3 : de 500 à 599 points licence.

DEROULEMENT SPORTIF

Les joueurs ayant entre 1000 et 1399 points inclus, ainsi que les joueurs montant du niveau inférieur, sont intégrés au tableau **Elites 1**. Ils sont placés dans l'ordre des points classement.

Les joueurs ayant entre 600 et 999 points inclus, ainsi que les joueurs montant du niveau inférieur, sont intégrés au tableau **Elites 2**. Ils sont placés dans l'ordre des points classement.

Les joueurs ayant entre 500 et 599 points inclus, sont intégrés au tableau **Elites 3**. Ils sont placés dans l'ordre des points classement.

Pour toutes les catégories et suivant le nombre d'inscrits, les joueurs seront placés dans des poules en fonction du tableau joint en annexe 1.

A l'issue des poules, les 1ers de poule rencontreront, par tirage au sort, un second de poule. Le vainqueur de cette partie montera dans la division supérieure

MONTEES – DESCENTES

A l'issue de chaque tour, il y aura:
1 montée d'ELITE 1 en R1 Sud-Ouest,
1 montée par poule d'ELITE 2 en ELITE 1,
1 montée par poule d'ELITE 3 en ELITE 2.

Le dernier de chaque poule redescendra d'une division si ses points licence ne lui permettent pas de se maintenir dans la division à laquelle il aura participé.

Exemples :

Un joueur ayant 952 points licence, étant monté au 1er tour en ELITE 1 et finissant dernier de poule redescendra en ELITE 2

Un joueur ayant 1050 points licence, et finissant dernier de poule se maintiendra en ELITE 1.

CATEGORIE JUNIORS

Les Juniors sont incorporés à leur choix :

- Juniors ayant plus de 700 points licence : D1, 2 ou 3 Elites (en fonction de leur nombre de points licence).
- Juniors ayant de 600 à 699 points licence : D1 -15 ou D2 Elites.
- Juniors ayant de 500 à 599 points licence : D2 -15 ou D3 Elites.

Le CTD et la Commission Jeunes auront la possibilité, en accord avec l'entraîneur du club, de demander l'incorporation d'un Junior dans la catégorie « Elite » s'ils considèrent que le projet technique du joueur le nécessite.

A l'issue de chaque tour, le 1er des Juniors dans la division la plus élevée accède à la R1 Sud-Ouest.

CATEGORIE CADETS

Une départementale 1 composée de 16 joueurs.

Une départementale 2 composée du reste des inscrits.

DEROULEMENT SPORTIF

En départementale 1 :

Les 16 joueurs sont répartis en 4 poules de 4 joueurs.

A l'issue des poules, tous les joueurs rentrent dans un tableau de classement intégral.

En départementale 2 :

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points critérium dans une liste unique.

A l'issue du pointage, le Juge-arbitre établira le nombre de poules correspondant au nombre de joueurs présents (voir tableau en annexe 1).

Les premiers dans l'ordre de la liste de Départementale 2 peuvent, en cas d'absence de joueurs dans la division supérieure, être repêchés (à la condition qu'ils ne soient pas descendus au tour précédent en raison d'un forfait).

MONTEES – DESCENTES

Départementale 1

A l'issue de chaque tour, il y aura 1 montée de Départementale 1 Cadets en R1 Sud-Ouest.

La montée n'est pas obligatoire.

Si le 1er refuse de monter en R1 Sud-Ouest, il pourra être intégré en Départementale Juniors.

La montée sera alors proposée au 2^{ème}.

En cas de refus du 2^{ème}, il n'y aura pas de montée en R1 Sud-Ouest pour ce tour.

Le nombre de descentes de D1 en D2 sera fonction des descentes de R1 Sud-Ouest dans le département et du nombre de montants de D2.

Départementale 2

A l'issue des poules, les 1ers de poule rencontreront, par tirage au sort, un second de poule.

Le vainqueur de cette partie montera en Départementale 1 Cadets.

CATEGORIE MINIMES

Une départementale 1 composée de 16 joueurs.

Une départementale 2 composée du reste des inscrits.

DEROULEMENT SPORTIF

En départementale 1 :

Les 16 joueurs sont répartis en 4 poules de 4 joueurs.

A l'issue des poules, tous les joueurs rentrent dans un tableau de classement intégral.

En départementale 2 :

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points critérium dans une liste unique

A l'issue du pointage, le Juge-arbitre établira le nombre de poules correspondant au nombre de joueurs présents (voir tableau en annexe 1).

Les premiers dans l'ordre de la liste de Départementale 2 peuvent, en cas d'absence dans la division supérieure, être repêchés (à la condition qu'ils ne soient pas descendus au tour précédant en raison d'un forfait).

MONTEES – DESCENTES

Départementale 1

A l'issue de chaque tour, il y aura 1 montée de départementale 1 minimales en R1 Sud-Ouest.
La montée n'est pas obligatoire.
Si le 1er refuse de monter en R1 Sud Ouest, il pourra être intégré en Départementale Cadets.

La montée sera alors proposée au 2ème
En cas de refus du 2ème, il n'y aura pas de montée en R1 Sud-Ouest pour ce tour.

Le nombre de descentes de D1 en D2 sera fonction des descentes de R1 Sud-Ouest dans le département et du nombre de montants de D2.

Départementale 2

A l'issue des poules, les de poule rencontreront, par tirage au sort, un second de poule.
Le vainqueur de cette partie montera en Départementale 1 Minimales.

CATEGORIE BENJAMINS

Une départementale 1 composée de 16 joueurs.
Une départementale 2 composée du reste des inscrits.

DEROULEMENT SPORTIF

En départementale 1 :

Les 16 joueurs sont répartis en 4 poules de 4 joueurs.
A l'issue des poules, tous les joueurs rentrent dans un tableau de classement intégral.

En départementale 2 :

Les joueurs sont classés en fonction de leurs points critérium dans une liste unique.
A l'issue du pointage, le Juge-arbitre établira le nombre de poules correspondant au nombre de joueurs présents (voir tableau en annexe 1).

Les premiers dans l'ordre de la liste de Départementale 2 peuvent, en cas d'absence dans la division supérieure, être repêchés (à la condition qu'ils ne soient pas descendus au tour précédent en raison d'un forfait).

MONTEES – DESCENTES

Départementale 1

A l'issue de chaque tour, il y aura 1 montée de Départementale 1 Benjamins en R1 Sud-Ouest.
La montée n'est pas obligatoire.
Si le 1er refuse de monter en R1 Sud Ouest, il pourra être intégré en Départementale Minimales.

La montée sera alors proposée au 2ème.
En cas de refus du 2ème, il n'y aura pas de montée en R1 Sud-Ouest pour ce tour.

Le nombre de descentes de D1 en D2 sera fonction des descentes de R1 Sud-Ouest dans le département et du nombre de montants de D2

Départementale 2

A l'issue des poules, les 1ers de poule rencontreront, par tirage au sort, un second de poule.
Le vainqueur de cette partie montera en Départementale 1 Benjamins.

CATEGORIE FEMININES

Création de divisions départementales sans obligation de montée en Régionale.

Suivant le nombre d'inscrites, il y aura :

- soit des catégories séparées : Seniors, Juniors, Cadettes, Minimes et Benjamins.
- soit des catégories regroupées : Seniors et Juniors, Cadettes, Minimes et Benjamins.

Les féminines conservent la possibilité de s'inscrire en Messieurs.

Elles peuvent choisir de jouer à chaque tour soit en messieurs soit en dames.

Obligation pour les féminines désirant monter en Régionale de confirmer leur choix par écrit, avec, pour les jeunes, validation du CTD.

ANNEXE 1

REPARTITION EN POULES SUIVANT LE NOMBRE DE JOUEURS (ELITES et D2 JEUNES)

Nb inscrits	Poules	Nb poules	Formule de compétition	Nb montées
4	1 poule de 4	1		1 ou 2
5	1 poule de 5	1		1 ou 2
6	1 poule de 6	1		1 ou 2
7	1 poule de 7	1		1 ou 2
8	2 poules de 4	2	Finales croisées 1A-2B / 2A-1B. Le vainqueur monte	2
9	1 poule de 4 - 1 poule de 5	2		2
10	2 poules de 5	2		2
11	1 poule de 5 - 1 poule de 6	2		2
12	2 poules de 6	2		2
13	1 poule de 6 - 1 poule de 7	2		2
14	1 poule de 4 - 2 poules de 5	3	Finales croisées 1ers contre 2èmes (sauf celui de leur poule) tirés au sort en partie unique, Le vainqueur monte	3
15	3 poules de 5	3		3
16	2 poules de 5 - 1 poule de 6	3		3
17	1 poule de 5 - 2 poules de 6	3		3
18	3 poules de 6	3		3
19	2 poules de 6 - 1 poule de 7	3	3	
20	4 poules de 5	4	Finales croisées 1ers contre 2èmes (sauf celui de leur poule) tirés au sort en partie unique, Le vainqueur monte	4
21	3 poules de 5 - 1 poule de 6	4		4
22	2 poules de 5 - 2 poules de 6	4		4
23	1 poule de 5 - 3 poules de 6	4		4
24	4 poules de 6	4		4
25	5 poules de 5	5	Finales croisées 1ers contre 2èmes (sauf celui de leur poule) tirés au sort en partie unique, Le vainqueur monte	5
26	4 poules de 5 - 1 poule de 6	5		5
27	3 poules de 5 - 2 poules de 6	5		5
28	2 poules de 5 - 3 poules de 6	5		5
29	1 poule de 5 - 4 poules de 6	5		5
30	5 poules de 6	5		5
30	6 poules de 5	6	Finales croisées 1ers contre 2èmes (sauf celui de leur poule) tirés au sort en partie unique, Le vainqueur monte	6
31	5 poules de 5 - 1 poule de 6	6		6
32	4 poules de 5 - 2 poules de 6	6		6
33	3 poules de 5 - 3 poules de 6	6		6
34	2 poules de 5 - 4 poules de 6	6		6
35	1 poule de 5 - 5 poules de 6	6		6
36	6 poules de 6	6		6

ANNEXE 2

Tableau d'attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Echelon Départemental			
Division	1	2	3
Elite	E	F	G
Cadets	G	H	I
Minimes	H	I	J
Benjamins	I	J	K

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

Place	Points
1	100
2	80
3	65
4	50
5	40
6	35
7	30
8	25
9	20
10	15
11	10
12	7
13	5
14	4
15	3
16	2

Il a été décidé d'adopter le même barème de points pour toutes les catégories et ce, pour harmoniser les points dans les différents départements.